

**VILLE D'ARBOIS**

**DEPARTEMENT DU JURA**

DEL 26.03.31-13

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

**du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 MARS 2026**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : Mme DEPIERRE Valérie, Maire, M. JAILLET Marc, Mmes BUGADA Catherine, BRIOT-GAIDIOZ Cécile, M. BEN LAHBIB Abdelkarim, Mme REGALDI Sylvie, M. TAUBATY Christian, Mme JEANDENANS Jennifer, M. MILLE Pierre, Mme BOUDRY Jeanne, M. LANQUETIN Jean-Philippe, Mme LAMY Alice, M. ROBERGET Philippe, Mme HALLE Cathy, M. LEMESRE Matthieu, Mme CHATEAU Christine, M. PRUDENT Adrien, M. VUILLET Olivier, Mme DUBOZ Catherine, M. BRUNIAUX Philippe, Mme SOLNON Marie-Pierre, M. COURT Jean-Louis, conseillers municipaux.</p> <p><b><u>ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR</u></b> : M. CHUARD Valentin a donné pouvoir à Mme DEPIERRE Valérie</p> <p><b><u>SECRETAIRE DE SEANCE</u></b> : M. TAUBATY Christian</p>
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 22	
Nb de procuration : 1	
Convocation du : 27 / 03 / 2026	

**DÉLIBÉRATION N° 13 :**

**Election des délégués de la commune au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Pupillin, Arbois, Mesnay et Montigny-Les-Arsures (PA2M)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-7, L.2121-21 et L.2122-7 ;

VU les statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Pupillin, Arbois, Mesnay et Montigny les Arsures (PA2M) dont la commune est membre ;

CONSIDERANT que le PA2M est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres ;

CONSIDERANT que, conformément aux statuts du syndicat, la commune dispose de deux (2) délégués titulaires et deux (2) délégués suppléants ;

CONSIDERANT que, conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les délégués sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue, sauf décision unanime du Conseil municipal de ne pas procéder au scrutin secret ;

CONSIDERANT que, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le vote a lieu au scrutin secret, dès lors qu'il y a plus de candidats que de sièges à pourvoir pour les fonctions de titulaires ;

.../...

## **Après avoir procédé aux opérations de vote à bulletin secret,**

### **1. Élection des délégués titulaires**

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 23

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- Mme BUGADA Catherine : 15 voix
- Mme BOUDRY Jeanne : 20 voix
- M. VUILLET Olivier : 5 voix

#### **→ Sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires :**

- Mme BUGADA Catherine
- Mme BOUDRY Jeanne

### **2. Élection des délégués suppléants**

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de votants : 23

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- M. JAILLET Marc : 20 voix
- M. ROBERGET Philippe : 20 voix

#### **→ Sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants :**

- M. JAILLET Marc
- M. ROBERGET Philippe

### **Article 1 : Délégués titulaires**

Sont désignées en qualité de délégués titulaires de la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Pupillin, Arbois, Mesnay et Montigny les Arsures (PA2M) pour la durée du mandat :

- Mme BUGADA Catherine
- Mme BOUDRY Jeanne

### **Article 2 : Délégués suppléants :**

Sont désignés en qualité de délégués suppléants :

- M. JAILLET Marc
- M. ROBERGET Philippe

### **Article 3 : Transmission des données au PA2M**

Le Conseil municipal charge Madame la Maire de notifier la présente délibération au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Pupillin, Arbois, Mesnay et Montigny les Arsures (PA2M).

Pour extrait conforme,

La Maire,

Le Secrétaire de Séance,



Valérie DEPIERRE



Christian TAUBATY